

Les Nations Unies ont évidemment d'excellentes raisons de ne pas intervenir immédiatement et officiellement. Il ne faut pas oublier, et je regrette qu'il en soit ainsi, que certaines des parties directement en cause dans ce conflit ne sont pas représentées aux Nations Unies. Je ne prétends pas que leur appartenance à cette Organisation permettrait automatiquement d'en arriver plus rapidement à une solution concrète du problème vietnamien. Je ne puis prédire que cette situation soit modifiée dans un proche avenir, mais je ne crois pas que l'on doive attendre un tel changement pour tenter de rétablir la paix.

L'impuissance des Nations Unies devant ce problème s'explique aussi par l'incapacité des grandes puissances de se mettre d'accord sur les causes du conflit et les moyens de le régler. Le Conseil de Sécurité ne peut faire œuvre utile que si tous ses membres acceptent de collaborer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde comme le leur enjoint la Charte. Cette collaboration me semble impossible à obtenir pour le moment.

Cette prise de conscience réaliste de notre incapacité d'agir en tant que collectivité ne doit toutefois pas nous servir de prétexte à l'apathie ou à l'inertie de chacun d'entre nous. Voilà l'opinion du Secrétaire général si on en juge par ses efforts pressants et répétés pour en arriver à une solution. Telle est aussi notre conviction. Nous devons tenter de mettre en œuvre toutes les ressources et explorer tous les moyens susceptibles de ramener la paix. Nous devons parvenir à rétablir une paix durable. C'est d'ailleurs là le souci primordial qui a donné naissance à cette Organisation.

J'estime que nous avons l'obligation, en tant que membres de cette Organisation dont nous faisons nôtres les buts et les obligations, d'exprimer notre inquiétude en termes assez clairs et précis pour qu'elle soit perçue par tous ceux qui sont directement en cause dans ce conflit. Nous devons en même temps avoir recours à toutes nos ressources d'ingéniosité, d'imagination, de souplesse et surtout à notre sens de la justice pour mettre au point un accommodement qui soit acceptable aux parties et permettre de les amener à la table des négociations. Que le moyen le plus direct choisi pour en arriver à un tel résultat s'inspire de la Charte ou de la Conférence de Genève importe moins, à mon avis, que les possibilités qu'il nous offre de mettre un terme au conflit. Le Canada, qui assume des responsabilités particulières en tant que membre de la Commission internationale de Contrôle, continuera à faire jouer cette appartenance ou s'associera aux autres membres de la Commission pour amener les parties au conflit à négocier.

Pour moi, il ne fait aucun doute que le premier pas à faire dans cette direction mettra en jeu la question des bombardements du Nord-Vietnam. Il est clair que toute tentative pour amener les parties à négocier seront vouées à l'échec tant qu'on aura pas mis fin aux bombardements. Il s'agit là d'un geste de haute priorité préalable à la désescalade du conflit et à l'ouverture de négociations, comme l'ont souligné plusieurs des représentants qui m'ont précédé à cette tribune.